

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 24 mai 2011 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Christine Labrie, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., M. Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., et M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mme Estelle Labelle a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n^o CC-110524-3480

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE SUSPENDRE les délibérations afin de tenir une en séance publique d'information sur l'actualisation du plan stratégique 2011-2016.

Adopté

Il est 19 h 30.

M. Jean Deschênes occupe son siège à 19 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION : ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016

Conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire a présenté à la population l'actualisation du plan stratégique 2011-2016 dans le cadre d'une séance publique d'information. Mme Paule Fortier, présidente, M. Jean-François Lachance, directeur général, Mmes Anik Gagnon et Marylène Raby, respectivement directrice adjointe et analyste au Service des affaires corporatives et des communications, présentent les éléments du plan stratégique 2011-2016 actualisé pour tenir compte notamment des nouveaux résultats scolaires de la CSSMI.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n^o CC-110524-3481

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 19 h 45.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-110524-3482

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 26 avril 2011.

Adopté

Il est 19 h 50.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Michel Paquette, vice-président du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Iles (SESMI), interpelle le conseil des commissaires relativement à l'évaluation des apprentissages et au nouveau bulletin.

Mme Joanne Bertrand, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Iles (SESMI), interpelle le conseil des commissaires relativement à l'évaluation des apprentissages et du nouveau bulletin.

M. Martin Lauzon, président du syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides (SESBL), interpelle également le conseil des commissaires relativement à l'évaluation des apprentissages et du nouveau bulletin.

La présidente, Mme Paule Fortier, répond à ces demandes en précisant que ce sujet est de nature nationale et qu'il sera discuté en commission d'étude éducative avec la Direction générale et les services compétents.

Mme Nadine Blais occupe son siège à 20 h.

M. Yves Richard interpelle le conseil des commissaires afin d'obtenir un suivi à sa démarche d'employabilité au Service des ressources humaines de la CSSMI.

Le directeur général, M. Jean-François Lachance, invite M. Richard à rencontrer Mme Sylvie Hall, directrice du Service des ressources humaines, afin d'obtenir les réponses à ses questions.

Il est 20 h 10.

HOMMAGE À DEUX MEMBRES DU PERSONNEL – PERLES RARES DE LA CSSMI 2010-2011 – LAURÉATS DE L'ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE

La présidente, Mme Paule Fortier, félicite M. Éric Leblanc, enseignant en éducation physique à la Polyvalente Deux-Montagnes, lauréat catégorie « *pour l'ensemble de ses réalisations* » de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2010-2011 de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides.

Mme Fortier a tenu à souligner le travail exceptionnel de M. Leblanc auprès de ses élèves. Avec détermination et de dévouement, M. Leblanc n'a jamais cessé de faire évoluer le programme de football de l'école. Il a travaillé très fort pour en faire un projet régional. Il a su aider ses élèves dans l'accomplissement de grands succès. En effet, pendant trois ans, les jeunes footballeurs ont remporté le Bol d'Or, un prix prestigieux qui représente une grande consécration en football au niveau du sport étudiant au Québec. Avec professionnalisme, M. Leblanc a motivé et encouragé 150 jeunes dont le taux de diplomation s'est maintenu entre 95.5 et 100 % de réussite. M. Leblanc représente un modèle pour les jeunes qui ont tant besoin d'être encouragés et inspirés.

Au nom de la Commission scolaire, la présidente remet à la directrice de la Polyvalente Deux-Montagnes, Mme Ann Simard, une plaque honorifique et des fleurs à l'intention de M. Leblanc, pour l'excellence de son travail en éducation.

Madame Paule Fortier a ensuite félicité M. François Gervais, animateur à la Vie étudiante et à l'engagement communautaire à l'école secondaire d'Oka, lauréat catégorie « *pour la réussite et la persévérance* » de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2010-2011 de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides.

M. Gervais est un employé qui possède une éthique morale et professionnelle de haut niveau. La solidarité internationale, l'engagement et la justice sociale sont des qualités qu'il fait rayonner auprès de ses élèves et du personnel de l'école. M. Gervais a à cœur de faire de la prévention auprès de ses élèves en les aidant à contrer la violence et l'intimidation. Pour y arriver, il a initié des projets dignes de mention. Il fait vivre à ses élèves des projets novateurs qui remportent de grands succès. Il accompagne les jeunes et les amène à gérer eux-mêmes ces projets. De cette façon, les élèves se responsabilisent, se mobilisent et surtout, ils prennent le goût de s'impliquer dans leur école. Avec cœur et dévouement, M. Gervais n'a jamais cessé d'encourager ses élèves à persévérer pour les amener à réussir.

Au nom de la Commission scolaire, la présidente lui remet une plaque honorifique et des fleurs, en rappel de la qualité de son travail pour l'éducation.

Il est 20 h 30.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-110524-3483

Mme Paule Fortier, présidente, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – Gala reconnaissance « Parent bénévole » 2010-2011 » au point 18.2 de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Séance publique d'information : présentation de l'actualisation du plan stratégique 2011-2016 de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;
3. Hommage à deux employés : « Perles rares de la CSSMI 2010-2011 »;
- 4.2. Suivi;
7. Recommandations du comité ad hoc pour la nomination d'un commissaire :
 - 7.1. Nomination du commissaire de la circonscription n° 14; (*huis clos*)
 - 7.2. Assermentation du commissaire de la circonscription n° 14;
8. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 8.1. Calendriers scolaires 2011-2012 de la formation en milieu carcéral – adoption;
 - 8.2. Actualisation du plan stratégique 2011-2016 – adoption;
 - 8.3. Convention de partenariat 2011-2016 – adoption;
9. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 9.1. Comptes de taxe scolaire 2011-2012 - Dépliants – adoption;
 - 9.2. Projet de règles budgétaires du MELS pour l'année scolaire 2011-2012 – adoption;
10. Recommandations du comité ad hoc structure et rémunération :
 - 10.1. Rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2011-2012 – adoption;
11. Construction de deux nouvelles écoles primaires :
 - 11.1. Formation du comité de sélection pour l'évaluation qualitative de firmes de professionnels pour le projet de construction d'une nouvelle école à Terrebonne;
 - 11.2. Formation du comité de sélection pour l'évaluation qualitative de firmes de professionnels pour le projet de construction d'une nouvelle école à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
12. Travaux dans nos établissements :
 - 12.1. Rapport sur les adjudications de contrat (résolution n° CC-110426-3459) – adoption;
 - 12.2. Enlèvement complet de l'amiante (aile sud) et réparation de la toiture à l'école Terre des jeunes et contrôle de température de pièces et réfection des plafonds à l'école Horizon-du-Lac - Adjudication de contrat – adoption;
 - 12.3. Remplacement de la tuyauterie de chauffage à l'école Jeunes du monde - Adjudication de contrat – adoption;
 - 12.4. Remplacement des conduits de chauffage à l'école Sainte-Scholastique - Adjudication de contrat – adoption;
 - 12.5. Réfection de la toiture à l'école Chante-Bois - Adjudication de contrat – adoption;
13. Participation au congrès annuel de l'ACELF – adoption;
14. Nomination des délégués à l'assemblée générale et des participants au congrès de la FCSQ – Retour sur la résolution n° CC-110125-3430 – adoption;
15. Avis et recommandation du protecteur de l'élève; (*huis clos*)
- 16.1. Comptes rendus de la commission d'étude éducative du 8 février 2011, du 8 mars 2011 et du 12 avril 2011;
- 16.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 19 avril 2011;
- 16.3. Compte rendu du comité du comité consultatif de transport du 27 janvier 2011 et rapport de la présidente concernant la réunion du 28 avril 2011;
- 17.2. Rapport du comité de parents du 5 mai 2011;
18. Varia :
 - 18.1. Dépôt du calendrier politique 2011-2012 – Information;
 - 18.2. Motion de félicitations – Gala reconnaissance « Parent bénévole » 2010-2011;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-110524-3484

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 30.

M. Stéphane Racine occupe son siège à 20 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-110524-3485

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 45.

NOMINATION DU COMMISSAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION N° 14

Résolution n° CC-110524-3486

ATTENDU le poste vacant de commissaire de la circonscription n° 14 à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011* et la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU la résolution n° CC-110426-3477 du conseil des commissaires établissant la procédure pour la nomination d'un commissaire;

ATTENDU l'avis public donné à cet effet en vertu de la résolution n° CC-110426-3477;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité de parents sur les critères de sélection d'un commissaire;

ATTENDU l'avis reçu du comité de parents;

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité ad hoc pour la nomination d'un commissaire;

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE NOMMER madame Danielle Laramée au poste de commissaire de la circonscription n° 14.

Adopté

ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION N° 14

Conformément aux articles 22 et 164 de la *Loi sur les élections scolaires*, Mme Danielle Laramée, élue commissaire pour la circonscription n°14 en vertu de la résolution n° CC-110524-3486, prête serment devant le directeur général et président d'élection, M. Jean-François Lachance. Sa déclaration à cet effet est versée au répertoire des présentes sous la cote 606.

CALENDRIERS SCOLAIRES 2011-2012 – MILIEU CARCÉRAL (RETOUR DE CONSULTATION)

Résolution n° CC-110524-3487

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des services en milieu carcéral en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale adulte (CCDPOS);

ATTENDU la recommandation de la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle ainsi que la direction du centre dont relèvent ces activités;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2011-2012 en milieu carcéral;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 607.

Adopté

ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016

Résolution n° CC-110524-3488

ATTENDU les dispositions de l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant l'actualisation d'un plan stratégique par une commission scolaire;

ATTENDU que le troisième plan stratégique de la CSSMI était en cours d'élaboration au moment de la signature de la première convention de partenariat en juin 2010;

ATTENDU que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a signé cette convention pour une période d'un an;

ATTENDU la demande du MELS à l'effet d'assurer l'actualisation de la convention de partenariat et du plan stratégique à la lumière, entre autres, des derniers résultats scolaires disponibles à ce moment;

ATTENDU que cet exercice d'actualisation a fait en sorte que la CSSMI a nuancé trois résultats attendus du plan stratégique 2011-2016;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ACTUALISER le Plan stratégique 2011-2016;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 608.

Adopté

CONVENTION DE PARTENARIAT 2011-2016

Résolution n^o CC-110524-3489

ATTENDU le plan stratégique 2011-2016 de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 459.3 de la *Loi sur l'instruction publique* et des règlements applicables à la commission scolaire;

ATTENDU les mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire convenues entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la commission scolaire;

ATTENDU la convention de partenariat de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles portant notamment sur :

- les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre;
- les principaux moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par celle-ci;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER la convention de partenariat 2011-2016;

DE VERSER ladite convention de partenariat au répertoire des présentes sous la cote 609.

Adopté

COMPTES DE TAXE SCOLAIRE 2011-2012 – DÉPLIANTS

Résolution n^o CC-110524-3490

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de joindre un dépliant informatif au compte de taxe scolaire 2011-2012;

ATTENDU la présentation des projets de déliants en commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le dépliant # 1 afin qu'il soit joint aux comptes de taxe scolaire 2011-2012.

Adopté

PROJET DE RÈGLES BUDGÉTAIRES DU MELS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Résolution n° CC-110524-3491

ATTENDU le dépôt tardif par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012;

ATTENDU que le MELS crée lui-même un effet de surprise très malheureux en annonçant, le 29 avril 2011 une série de compressions majeures pour le réseau des commissions scolaires, lesquelles seraient de l'ordre de 3,3 M\$ à la CSSMI à compter du 1^{er} juillet 2011;

- au moment même où nos plans d'effectifs sont conçus et déposés pour l'année 2011-2012;
- au moment où tous nos conseils d'établissement ont déjà en main leurs crédits budgétaires pour l'année 2011-2012, pour des raisons évidentes de saine planification et de contraintes chronologiques imposées par la Loi sur l'instruction publique;
- plus de cinq semaines après le dépôt du budget du Québec;
- plus de huit mois après le début des travaux avec nos représentants du comité MELS-Réseau;

ATTENDU que ces compressions s'ajoutent à celles déjà prévues en vertu de la Loi 20 (projet de loi 100), qui totaliseront 550 k\$ d'ici 2013;

ATTENDU que toutes ces compressions s'ajoutent aux impacts budgétaires négatifs liés à la décroissance démographique auxquels la CSSMI doit faire face, et qui totaliseront 2,5 M\$ d'ici 2013;

ATTENDU que toutes ces compressions s'appliqueraient dans un contexte où la transférabilité des surplus accumulés est presque entièrement abolie depuis 2008;

ATTENDU que le manque de considération du MELS à l'égard de nos contraintes légales et de notre saine gestion entache sérieusement la crédibilité même de nos mécanismes de consultation et contribue à miner la crédibilité des commissions scolaires face aux parents et à la population en général;

ATTENDU que le MELS prétend qu'une commission scolaire comme la CSSMI peut réduire des dépenses de plus de 3 M\$ sans affecter la quantité et la qualité des services offerts aux élèves;

ATTENDU que ce faux raisonnement démontre clairement l'existence d'un clivage entre les perceptions erronées du MELS et la réalité vécue par nos établissements scolaires;

ATTENDU que certaines dispositions édictées par le MELS briment l'autonomie des commissions scolaires;

ATTENDU ce malheureux contexte de méfiance, paradoxalement appliqué à un réseau trop méconnu, mais très bien administré, avec un taux de gestion de l'ordre de 5 %, lequel fait l'envie de toutes les entreprises privées ou publiques;

ATTENDU que la CSSMI a conclu avec le MELS une convention de partenariat qui l'a amené à fixer des cibles à atteindre particulièrement en ce qui concerne la réussite et la persévérance scolaire;

ATTENDU que le MELS affecte directement l'autonomie sur les moyens, laquelle a permis à la CSSMI d'accroître de plus de 10 % son taux de sortie des élèves avec un diplôme ou une qualification entre 2007-2008 et 2008-2009;

ATTENDU que les mesures de compressions budgétaires nuiront à l'atteinte des objectifs de la convention de partenariat, et par le fait même, à la réalisation des conventions de gestion et de réussite éducative convenues avec ses établissements;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DÉNONCER les compressions budgétaires majeures imposées par le gouvernement du Québec, qui auront nécessairement un impact sur les services aux élèves;

D'EXIGER du gouvernement du Québec le rétablissement de la véritable autonomie des commissions scolaires, laquelle passe essentiellement par la capacité d'affecter les ressources accordées en fonction des priorités fixées localement;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution à toutes les commissions scolaires, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à tous les députés provinciaux.

Adopté

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Résolution n° CC-110524-3492

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération des commissaires, sous réserve des montants maxima déterminés par le gouvernement;

ATTENDU le décret 836-2000 du 28 juin 2000 du gouvernement du Québec, qui fixe les montants maxima qui peuvent être versés à compter du 1^{er} juillet 2000;

ATTENDU la structure de rémunération des commissaires établie par le conseil des commissaires pour l'année 2010-2011, en application dudit décret (rés. n° CC-101026-3383);

ATTENDU qu'en vertu du décret gouvernemental, les montants annuels maxima de la rémunération qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires sont majorés annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen tel qu'établi par Statistique Canada le 31 décembre de l'année précédente;

ATTENDU que l'augmentation de cet indice le 31 décembre 2010 s'établit à 1,8 %;

ATTENDU la résolution n° CC-101123-3395 modifiant la structure des comités du conseil des commissaires;

ATTENDU la recommandation du comité ad hoc structure et rémunération;

Il est proposé par Mme Christine Labrie

D'ÉTABLIR comme suit la rémunération des commissaires à compter du 1^{er} juillet 2011 :

FONCTIONS	NOMBRE	MONTANT ANNUEL	MONTANT TOTAL
Conseil des commissaires :			
- membres;	27	5 456 \$	147 324 \$
- présidence;	1	0,942 \$/élève	36 375 \$
- vice-présidence;	1	3 643 \$	3 643 \$
Comité exécutif :			
- membres;	9	2 779 \$	25 014 \$
- présidence;	1	3 639 \$	3 639 \$
- vice-présidence;	1	1 113 \$	1 113 \$
Commissions d'étude :			
- membres;	27	1 113 \$	30 046 \$
- présidence;	2	1 113 \$	2 226 \$
CCT :			
- membres et <i>substitut</i> ^(*) ;	2	1 113 \$	2 226 \$
- présidence;	1	1 113 \$	1 113 \$
CGE :			
- membres;	7	1 113 \$	7 790 \$
- présidence;	1	1 113 \$	1 113 \$
Comité de révision et comités de sélection des gestionnaires :			
- membres et <i>substituts</i> ^(*)	9	(*)	10 251 \$
GRAND TOTAL			271 872 \$

(*) Rémunération par jeton de présence : 100 \$ / bloc de 4 heures de présence.
Somme résiduelle disponible pour 2011-2012 : 10 251 \$.

Étant entendu que la rémunération des membres des comité de révision et comité de sélection des gestionnaires, ainsi que des substituts qui siègent en lieu et place des commissaires désignés par le conseil des commissaires, est déterminée sur la base de jeton de présence.

Étant entendu que les jetons de présence serviront à rémunérer :

- les commissaires membres présents au comité de révision;
- les commissaires membres au comité de sélection des gestionnaires;
- les commissaires substituts qui siègent en lieu et place des commissaires désignés par le conseil des commissaires;

Étant entendu que le reliquat du montant non distribué est réparti en part égale entre les vingt-sept commissaires à la fin de l'année scolaire.

Étant également entendu que le nombre d'élèves utilisé pour établir la rémunération de la présidente ou du président de la Commission scolaire est celui inscrit au budget révisé de l'année 2010-2011, incluant les élèves jeunes et adultes en formation générale et professionnelle, en équivalents à temps plein et la clientèle autofinancée;

DE VERSER cette rémunération aux deux semaines.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-110524-3493

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-110524-3494

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 20.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-110524-3495

ATTENDU le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de madame (nom) adressée au protecteur de l'élève le 5 mai 2011 (plainte n° PE-1011-007);

ATTENDU la décision du conseil des commissaires du 26 avril 2011 (rés. n° CC-110426-3473);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par M. Jean Deschênes

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant l'élève (nom);

DE MAINTENIR la décision de réviser la décision administrative de l'école en permettant à l'élève (nom) de réintégrer le programme Santé Globale de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

DE PRENDRE ACTE de l'ensemble des avis soumis par le protecteur de l'élève;

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 610.

Adopté**SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CC-110524-3496

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h 25.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-110524-3497

Il est proposé par M. Daniel Legault

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 45.

Mmes Hélène Farsa et Lucie Ouellette quittent leur siège à 22 h 45.

En l'absence de M. Jean-François Lachance, directeur général, Mme Marie-France Boyer, directrice générale adjointe, remplace le directeur général.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-110524-3498

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION QUALITATIVE DE FIRMES DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE À TERREBONNE

Résolution n° CC-110524-3499

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Terrebonne;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une firme d'architecture, une firme d'ingénieur spécialités mécanique et électricité ainsi qu'une firme d'ingénieur spécialités structure et génie civil pour le projet de construction d'une école;

ATTENDU que les honoraires estimés pour chacune des firmes sont supérieurs au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public d'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU que le comité de sélection doit être nommé avant le lancement de l'appel d'offres public;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. Mme Guylaine Richer, commissaire;
2. M. Benoît Gagnon, commissaire;
3. M. Louis Kemp, à titre de substitut, en cas d'incapacité de l'un des deux commissaires nommés;
4. Mme Paule Fortier, présidente;
5. M. Daniel Hogue, directeur du Service des ressources matérielles, Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier, à titre de membre externe à l'organisation, sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité ou, le cas échéant, de le remplacer par une directrice ou un directeur des ressources matérielles d'une des commissions scolaires établies sur les territoires de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, également sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité;
6. M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles;
7. M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles;
8. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité;

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION QUALITATIVE DE FIRMES DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Résolution n° CC-110524-3500

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une firme d'architecture, une firme d'ingénieur spécialités mécanique et électricité ainsi qu'une firme d'ingénieur spécialités structure et génie civil pour le projet de construction d'une école;

ATTENDU que les honoraires estimés pour chacune des firmes sont supérieurs au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public d'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU que le comité de sélection doit être nommé avant le lancement de l'appel d'offres public;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. Mme Sandra East, commissaire;
2. M. Claude Girard, commissaire;

3. M. Louis Kemp, à titre de substitut, en cas d'incapacité de l'un des deux commissaires nommés;
4. Mme Paule Fortier, présidente;
5. M. Michel Bordeleau, directeur des services techniques du CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes, à titre de membre externe à l'organisation, sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité ou, le cas échéant, de le remplacer par une directrice ou un directeur des ressources matérielles d'une des commissions scolaires établies sur les territoires de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, également sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité;
6. M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles;
7. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité;

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

RAPPORT SUR L'ADJUDICATION DE CONTRATS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE (RÉS. N° CC-110426-3459)

Résolution n° CC-110524-3501

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles;

ATTENDU la résolution n° CC-110426-3459 concernant le mandat à la Direction générale pour l'octroi de contrats;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public n° 190AO-908 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de vétusté à l'école secondaire d'Oka, dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 mai 2011;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public n° 190AO-915 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection du plafond, éclairage, murs du gymnase, drainage de la fondation et remplacement du plancher du gymnase à l'école Le Tandem (Pavillon Lionel-Bertrand), dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 mai 2011;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public n° 190AO-900 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection du gymnase (plafond, murs et éclairage) et remplacement du plancher du gymnase (plusieurs tuiles enlevées - amiante) à l'école des Mésanges, dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 mai 2011;

ATTENDU la recommandation des professionnels;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ENTÉRINER l'adjudication des contrats d'exécution des travaux suivants aux plus bas soumissionnaires conformes :

- Contrat pour la réalisation des travaux de vétusté à l'école secondaire d'Oka, à l'entrepreneur général Berloy Construction inc. pour la somme de 504 567 \$, toutes taxes exclues.
- Contrat pour la réalisation des travaux de réfection du plafond, éclairage, murs du gymnase, drainage de la fondation et remplacement du plancher du gymnase à l'école Le Tandem (Pavillon Lionel-Bertrand), à l'entrepreneur général Les Constructions Valcaro inc. pour la somme de 392 747 \$, toutes taxes exclues.

- Contrat pour la réalisation des travaux de réfection du gymnase (plafond, murs et éclairage) et remplacement du plancher du gymnase (plusieurs tuiles enlevées - amiante) à l'école des Mésanges, à l'entrepreneur général ZS Travaux et Gérance inc. pour la somme de 427 368 \$, toutes taxes exclues.

Adopté

ENLÈVEMENT COMPLET DE L'AMIANTE (AILE SUD) ET RÉPARATION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE TERRE DES JEUNES ET CONTRÔLE DE TEMPÉRATURE DE PIÈCES ET RÉFECTION DES PLAFONDS À L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-110524-3502

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre du budget des investissements (rés. n° CC-100622-3306) et de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » (rés. n° CC-100622-3308);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO-909 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux d'enlèvement complet de l'amiante (aile sud) et réparation de la toiture à l'école Terre des jeunes et contrôle de température de pièces et réfection des plafonds à l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation d'Yves Woodrough architectes;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux d'enlèvement complet de l'amiante (aile sud) et réparation de la toiture à l'école Terre des jeunes et contrôle de température de pièces et réfection des plafonds à l'école Horizon-du-Lac, à l'entrepreneur général Les Constructions Valcaro inc. pour la somme de 287 747 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

REPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE DE CHAUFFAGE À L'ÉCOLE JEUNES DU MONDE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-110524-3503

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » (rés. n° CC-100622-3308);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO-933 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de remplacement de la tuyauterie de chauffage à l'école Jeunes du monde;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de remplacement de la tuyauterie de chauffage à l'école Jeunes du monde, à l'entrepreneur général Neveu & Neveu Ltée pour la somme de 316 580 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

REMPLACEMENT DES CONDUITS DE CHAUFFAGE À L'ÉCOLE SAINTE-SCHOLASTIQUE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-110524-3504

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » (rés. n° CC-100622-3308);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO-934 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de remplacement des conduits de chauffage à l'école Sainte-Scholastique;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de remplacement des conduits de chauffage à l'école Sainte-Scholastique, à l'entrepreneur général Neveu & Neveu Ltée pour la somme de 331 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE CHANTE-BOIS – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-110524-3505

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » (rés. n° CC-100622-3308);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO-921 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la toiture à l'école Chante-Bois;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Yelle Maillé Legault architectes en consortium;

ATTENDU que Bellemare Couvertures Ltée est le seul soumissionnaire conforme;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

Il est proposé par M. Stéphane Racine

DE MANDATER la Direction générale pour négocier la réduction du prix du seul soumissionnaire conforme;

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école Chante-Bois, à l'entrepreneur général Bellemare Couvertures ltée pour la somme de 204 400 \$ toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF)

Résolution n° CC-110524-3506

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'AUTORISER la participation de trois commissaires au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 à Ottawa, Ontario;

DE DÉSIGNER les commissaires suivants à titre de délégués au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 à Ottawa, Ontario : Mmes Sandra East, Guylaine Richer et M. Claude Girard.

Adopté

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS DE LA FCSQ – RETOUR SUR LA RÉOLUTION N° CC-110125-3430

Résolution n° CC-110524-3507

ATTENDU les règlements de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU la résolution n° CC-110125-3430 du conseil des commissaires nommant six déléguées à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU que le nombre maximum de délégués pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles n'a pas été atteint;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER Mme Johanne Beaulieu, commissaire, à titre de déléguée à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

D'AUTORISER la participation de Mme Johanne Beaulieu, commissaire, au congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Montréal les 26 et 27 mai 2011;

DE RESCINDER en partie la résolution n° CC-110125-3430.

Adopté

Mme Lise Landry quitte son siège à 23 h 38.

MOTION DE FÉLICITATIONS – GALA RECONNAISSANCE « PARENT BÉNÉVOLE » 2010-2011

Résolution n° CC-110524-3508

ATTENDU la tenue du Gala reconnaissance « Parent bénévole » 2010-2011 qui s'est tenu le 11 mai 2011, lequel a pour but de rendre hommage aux nombreux parents dévoués et engagés au sein de l'école de leur enfant;

ATTENDU que près de 70 parents bénévoles représentant les écoles de la CSSMI ont été honorés pour l'excellent travail qu'ils ont exercé tout au long de l'année scolaire;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations et des remerciements au comité de parents pour le Gala reconnaissance « Parent bénévole » 2010-2011;

DE FÉLICITER les membres du comité organisateur, la présidente du comité de parents, Mme Sylvie Robberts, ainsi que la Direction générale pour le succès de cette activité qui représente une belle reconnaissance envers nos parents bénévoles.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-110524-3509

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 0 h.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général